



La ministre de la Culture,

Françoise Nyssen rend public le rapport de Roch - Olivier Maistre sur le projet de « maison commune de la musique »

Roch-Olivier Maistre, conseiller – maître à la cour des comptes, a remis à Françoise Nyssen, ministre de la Culture, le rapport relatif à la mission de réflexion sur le projet de « maison commune de la musique », qu'elle lui avait confiée en juin dernier. Françoise Nyssen rend public ce rapport aujourd'hui.

Fruit d'une large concertation, ce rapport d'une grande qualité apporte des réponses claires et objectives en faveur d'une politique ambitieuse pour la musique en France.

Cette ambition passe d'abord par un rôle stratégique et prescripteur de l'Etat, garant de l'intérêt général. A ce titre, le rapport insiste sur le rôle essentiel du ministère de la Culture et les prérogatives de ses directions centrales et déconcentrées en faveur des structures musicales relevant du financement public. Le rapport propose même un « visage unique » pour incarner la politique musicale au sein du ministère.

Françoise Nyssen partage la nécessité exprimée par Roch-Olivier Maistre d'une affirmation claire du rôle de l'Etat en matière de politique musicale. Elle rappelle les priorités qu'elle assigne à cette politique : le soutien à la création et à l'ensemble des composantes de la vie musicale, la diffusion et le rayonnement national et international, mais également l'accompagnement d'enjeux aussi cruciaux que sont la pratique artistique, l'éducation artistique et culturelle ou le partage de la valeur à l'ère du numérique.

A côté de ce ministère fort, le rapport confirme la pertinence d'un opérateur public au service de toutes les musiques, ayant vocation à fédérer les acteurs autour de cinq missions d'intérêt général : l'observation, l'information, la formation, le développement international et le soutien économique à la filière.

A partir d'une analyse précise du contexte, qui a profondément évolué, Roch-Olivier Maistre fait une série de recommandations portant sur ce nouvel opérateur : sa valeur ajoutée, ses missions, son financement, qui appelle selon lui de nouvelles ressources, et sa gouvernance, qui devrait être efficace et garantir l'intérêt général.

L'engouement des Françaises et Français pour la musique (musique enregistrée, festivals, pratique artistique...) ne cesse de croître, comme en témoignent toutes les statistiques sur les pratiques culturelles. Françoise Nyssen inscrit le soutien à la musique, dans toutes ses composantes, comme une priorité.

Dès aujourd'hui, une première mesure importante a été prise avec le doublement de la subvention accordée par l'Etat au Bureau Export. Cet effort a été porté par la ministre de la Culture par amendement adopté en séance publique dans le cadre de l'examen du budget de la Culture.

La ministre salue le travail réalisé par Roch-Olivier Maistre qui, avec ce rapport, répond aux préoccupations de la filière en proposant un projet équilibré et ambitieux pour la musique.

Roch-Olivier Maistre présentera son rapport à l'ensemble de la filière la semaine prochaine. Dans le même temps, le ministère engagera des consultations avec les organisations du secteur avant d'annoncer, au plus tard début janvier, les décisions du Gouvernement.